# Le CNC annonce 90 M€ de nouvelles aides en soutien des salles, de la production et de la distribution cinématographiques

Alors que les professionnels du secteur contestent l'instauration du passe sanitaire dès le 21 juillet 2021  dans de nombreux lieux de culture et déplorent une nette baisse de fréquentation dans les salles de cinéma, le CNC a adopté le 29 juillet, huit nouvelles mesures de soutien et de relance en faveur de l'exploitation, de la production et de la distribution cinématographiques, représentant un total de 90 M€, financées grâce aux dotations exceptionnelles de l'Etat. Pour le président du CNC : " Les pouvoirs publics ont pleinement conscience de l'impact du Pass sanitaire sur la fréquentation et sur tout le secteur. Le CNC sera très attentif à l'évolution de la situation, pour réussir la mise en place du Pass sanitaire tout en consolidant la reprise"

Ainsi, les salles de cinéma se verront attribuer 59,3 M€ d'aides nouvelles afin de compenser leur perte de recettes liée à la période de fermeture administrative qui s'est achevée le 19 mai dernier et aux restrictions sanitaires de réouverture (jauges réduites et couvre-feu) et accompagner la relance économique du secteur. Au sein de cette enveloppe, les grands circuits bénéficieront d'une prise en charge de leurs coûts fixes, les cinémas les plus fragiles d'une aide exceptionnelle et l'ensemble des cinémas d'une aide transversale de compensation de la baisse d'activité.

Les producteurs bénéficieront de 16,7 M€ d'aides nouvelles, en plus de mesures déjà en vigueur, un dispositif inédit d'aide aux structures est mis en place à destination des sociétés qui ont produit au moins un film dont l'exploitation ou la fabrication a été perturbée par la crise sanitaire, occasionnant des surcoûts qu'elles ont pris en charge au-delà des dispositifs transversaux de l'Etat.

Le secteur de la distribution est quant à lui soutenu à hauteur de 14 M€ d'aides nouvelles, sous forme de soutiens générés renforcés pour la sortie des films en salles jusqu'au printemps 2022 et d'un fonds sélectif pour les entreprises les plus fragiles.

Enfin un fonds d'aide pour le développement de la jeune cinéphilie à travers des actions de programmation, d'animation, de communication des salles, à destination des 15-25 ans, est créé pour accompagner la réussite du Pass culture.

Les représentants du secteur et les ministres de la Culture et de l'Économie sont convenus de refaire un point sur la situation le 30 août.